

Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 28 septembre 2018 à 9 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 21 septembre 2018.

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

1 Election d'un membre du Bureau.

Il est demandé au Conseil de procéder à l'élection d'un membre du Bureau :

Le Conseil a élu M. Jean WERLEN par vote secret à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Adopté

2 Représentation de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de divers organismes.

Il est demandé au Conseil de désigner, pour siéger au sein de différentes instances :

Les représentants-tes désignés-ées sont les suivants-tes :

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Strasbourg :
1 titulaire : Serge OEHLER
- Commission locale pour l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) : Serge OEHLER
- Commission locale du secteur sauvegardé de Strasbourg (titulaire) : Nicolas MATT
- Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) : Henri DREYFUS

Par ailleurs, Marie-Dominique DREYSSE est remplacée par Jean WERLEN à l'ADEUS

- Conseil de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion :
1 titulaire homme : Nicolas MATT
1 suppléant homme : Henri DREYFUS
- Fondation nationale Alfred Kastler :
1 suppléant homme : Henri DREYFUS
- Lycée Strasbourgeois : compétence Région : Lycée Jean Geiler de Kaysersberg :
1 suppléant : Nicolas MATT
- CFA Jean Geiler de Kaysersberg Strasbourg :
1 suppléant : Nicolas MATT

- Lycée Strasbourgeois : compétence Région : Lycée Jean Rostand :
1 suppléant : Nicolas MATT
- Lycée Strasbourgeois : compétence Région : Lycée Oberlin :
1 suppléant : Nicolas MATT
- CFA Oberlin Strasbourg :
1 suppléant : Nicolas MATT

Adopté

3 Extension du Pôle métropolitain aux communautés d'agglomération de Haguenau et de Saint-Louis.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'extension du Pôle métropolitain aux communautés d'agglomération de Haguenau et de Saint-Louis, et la nouvelle dénomination qui en résulte, le pôle devenant « Pôle métropolitain d'Alsace ».

Il est également demandé au Conseil d'adopter les statuts du pôle joints à la délibération et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre et la bonne exécution de la délibération.

Adopté

4 Cession des réseaux câblés de l'Eurométropole de Strasbourg - Vente et transfert de propriété au profit de l'opérateur SFR. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) Le principe d'une résolution amiable et transactionnelle du différend avec la société SFR Fibre SAS portant sur les conséquences de la résiliation anticipée des 18 conventions de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé de vidéocommunication, notamment en matière de droit à indemnisation, en particulier de la valeur nette comptable non amortie des biens remis suite aux investissements réalisés par la société au cours des dix dernières années ainsi que sur le montant d'une cession de gré à gré de l'ensemble des biens constitutifs du réseau câblé (câble, équipement actif, génie civil...)
- 2) La conclusion de la convention transactionnelle avec la société SFR Fibre SAS dont les stipulations essentielles sont :

- La résiliation anticipée par accord amiable et à la même date des 18 conventions conclues entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société NC Numéricâble aux droits de laquelle est venue la société SFR Fibre SAS avec effet à la date de signature du protocole.
- La remise à l'Eurométropole, en tant qu'autorité concédante, et à titre gratuit de l'ensemble des ouvrages (biens de retour) du réseau, établis dans le cadre de ces concessions impliquée par la résiliation anticipée.
- La cession en l'état et en pleine propriété à la société de l'ensemble des éléments constituant le réseau de vidéocommunication, après déclassement, ainsi que les fichiers attachés à l'exploitation du réseau.
- La fixation du prix de la cession à 20 M € toutes taxes comprises payable en trois versements étalés sur les années 2018, 2019, 2020, soit 20 362 400 € selon les modalités détaillées au protocole et comportant notamment la fourniture d'une caution solidaire constituée par la société Altice France.
- Les éléments cédés seront mis à disposition de la société le lendemain de la signature du protocole.
- La société SFR Fibre SAS s'engage à renoncer :
 - à l'indemnisation pour rupture anticipée, notamment de la valeur nette comptable des biens non amortis et tout autre chef de préjudice (caducité du droit d'exclusivité, du droit au renouvellement, du gain manqué...),
 - à accorder un droit d'occupation des ouvrages de génie civil pour une durée de 20 ans renouvelable plusieurs fois et à titre gratuit à l'Eurométropole, aux communes membres et aux entités sur lesquelles elle exerce un « contrôle analogue » à ses propres services pour leurs besoins propres.
- L'Eurométropole s'engage à délivrer les permissions de voirie ou tout autre titre d'occupation domaniale requis ou à accompagner la société pour obtenir de tels titres d'occupation pouvant être délivrés par les communes.

Les parties renoncent expressément à toute action contentieuse qui trouverait son fondement dans les contrats de concession en cours ou à l'issue de ces conventions.

Le protocole est conclu pour une durée courant à compter de son entrée en vigueur et expirant à la date du dernier versement stipulé à l'article 4-2.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer le protocole et à procéder à tous les actes nécessaires à son exécution.

Adopté

5 Convention d'utilisation des ouvrages de génie civil du réseau de la société SFR FIBRE SAS.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'utilisation des ouvrages de génie civil du réseau de la société SFR FIBRE SAS annexée à la délibération et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention susmentionnée et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté

6 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1er avril et le 30 juin 2018. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 5 mai 2014 et 5 janvier 2017, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

7 Bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du dossier de règlement local de publicité intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg et arrêt de ce dossier.

Il est demandé au Conseil d'arrêter le bilan de la concertation tel qu'exposé au rapport et en annexe à la délibération.

Il est également demandé au Conseil d'arrêter le projet de règlement local de publicité intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg et de transmettre le projet de RLPi pour avis, conformément aux dispositions de l'article L153-15 du Code de l'urbanisme, aux communes de l'Eurométropole, aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi qu'à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), conformément à l'article L 581-14-1 du Code de l'environnement ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui ont demandé à être consultés.

Il est en outre demandé au Conseil de dire que la délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et sera affichée au siège de l'Eurométropole de Strasbourg et dans toutes les mairies des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'article R153-3 du Code de l'urbanisme.

Il est de surcroît demandé au Conseil de charger le Président ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

8 Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg : ouverture à l'urbanisation de zones au titre de l'article L.153-38 du Code de l'Urbanisme

Il est demandé au Conseil d'approuver les motivations d'ouverture partielle à l'urbanisation respectives :

- de la zone IIAUX située à Reichstett, au Nord de la RD63 ;
- de la zone IIAU située à Strasbourg, dans le quartier de la Robertsau.

Il est également demandé au Conseil de décider d'ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone IIAUX à Reichstett, au Nord de la RD63 par voie de modification du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment au regard :

- de la localisation de la partie de la zone IIAUX concernée, en lien et contact directs avec l'Hôtel de Paris ;
- de l'intérêt de permettre la création des conditions pour le bon fonctionnement et le maintien sur site d'une activité hôtelière participant au développement économique à l'échelle locale.

Il est en outre demandé au Conseil de décider d'ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone IIAU au Nord de la Robertsau, par voie de modification du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment au regard :

- de la localisation du projet en contact direct avec le tissu urbanisé, à proximité de lignes de transports en commun, d'équipements publics et de proximité ;
- des enjeux démographiques et des besoins en logements à l'échelle de la métropole et à l'échelle locale ;
- des objectifs de production de logements locatifs sociaux assignés au quartier ;
- de l'absence de possibilités d'aménagement sur de grandes emprises foncières mobilisables à court terme dans les réserves foncières du quartier ;
- des faibles capacités d'urbanisation à court et moyen termes dans les zones déjà urbanisées et de leur faisabilité opérationnelle ;
- de la faisabilité opérationnelle à court terme dans cette zone, tenant notamment à

l'absence d'enjeux environnementaux et de risques naturels identifiés à ce jour.

Il est en outre demandé au Conseil de préciser :

- que les objectifs de production de logements locatifs sociaux ne peuvent être atteints exclusivement par des projets urbains situés dans les zones déjà urbanisées.
- que cette évolution du document d'urbanisme et la réalisation d'un projet d'aménagement à la Robertsau participeront à répondre aux objectifs de mixité sociale inscrits dans le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.

Il est également demandé au Conseil de charger le Président ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

9 Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg : bilan de la concertation et arrêt du projet.

Il est demandé au Conseil d'arrêter le bilan de la concertation tel qu'exposé au rapport et en annexe à la délibération.

Il est également demandé au Conseil de décider :

- d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg, tel que présenté et accessible via le lien de téléchargement suivant : <https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=bhwLG4fDxwcKCe70oZtasC>
- de transmettre le projet de PLU pour avis, conformément aux dispositions des articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme, aux communes de l'Eurométropole, aux personnes publiques associées à son élaboration, au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui ont demandé à être consultés ;
- de transmettre le projet de PLU pour avis à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, conformément aux dispositions de l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme ;
- de tenir le dossier du projet de PLU à la disposition du public au Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, au service Aménagement du Territoire et Projets

urbains.

Il est également demandé au Conseil de dire que la délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et fera l'objet de mesures de publicité au siège de l'Eurométropole de Strasbourg et dans toutes les mairies des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme.

Il est en outre demandé au Conseil de charger le Président ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

10 STRASBOURG - ZAC des POTERIES - Acquisitions amiables auprès de la SERS des terrains d'assiette du P+R et du futur pôle d'échanges bus tram.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (SERS) des emprises foncières suivantes :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Koenigshoffen - Cronembourg
Section OE n° 584/1 d'une contenance de 67,73 ares
Section OE n° 552/1 d'une contenance de 3,69 ares
Soit une superficie totale de 71,42 ares

Moyennant le prix savoir :

- pour la parcelle cadastrée section OE n°584/1 : 2.002.000 euros hors taxe et frais – TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur ;
- pour la parcelle cadastrée section OE n°552/1 : 1 euro hors taxe et frais – TVA éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur au taux en vigueur.

Conditions de la vente à intervenir

Conformément au Plan d'Aménagement projeté du 11 juin 2018 et au Plan d'Aménagement de zone approuvé en date du 17 décembre 2010, la SERS s'obligera aux termes de l'acte de vente à réaliser, à ses frais et sous sa responsabilité, les travaux d'aménagement de la parcelle cadastrée section OE n°552/1.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition sera régularisée concomitamment à l'acte de vente de ce foncier.

Concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section OE n°584/1 : cette parcelle fait l'objet d'une convention de mise à disposition précaire, à titre gratuit, consentie par la

SERS au profit de HABITATION MODERNE, de l'entreprise générale désignée par cette dernière ainsi que des sous-traitants de ladite entreprise générale, en date du 26 février 2018.

L'Eurométropole de Strasbourg viendra aux droits de la SERS dans l'application de ladite convention - mais uniquement s'agissant des dispositions applicables aux terrains 2 objet des présentes - dès régularisation de l'acte de vente.

Jusqu'à cette date, la SERS informera sans délai l'Eurométropole de toute demande modification de ladite convention de mise à disposition et s'oblige à ne pas en consentir de nouvelle sans accord préalable de l'Eurométropole.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant(e) à signer tous actes en relation avec la délibération et notamment l'acte d'acquisition ainsi que les conventions d'occupation précaire, leurs avenants éventuels, devant permettre la réalisation des travaux respectivement par HABITATION MODERNE et par la SERS, ou toute personne que les sus nommées sociétés se substitueraient ainsi que de manière générale tous actes complémentaires ou rectificatifs et documents qui en découleraient, et concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

11 Extension du parc d'activités économiques « La Redoute/des Maréchaux » à Niederhausbergen, Mundolsheim et Souffelweyersheim - Acquisitions foncières.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation de la zone d'activités « La Redoute/des Maréchaux sur les bans communaux de Niederhausbergen, Mundolsheim et Souffelweyersheim.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à saisir, en tant que de besoin, le Préfet en vue d'engager la procédure d'expropriation, conformément aux articles R131-3 et suivants du code de l'expropriation ;
- à requérir l'ouverture des enquêtes conjointes, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet et parcellaire conformément aux articles R.112-1 et suivants et R131-14 du code de l'expropriation ;
- à signer tout acte et tout document concernant la bonne exécution de la délibération.

Il est en outre demandé au Conseil de fixer à 2 600 € l'are l'offre de l'Eurométropole de Strasbourg à proposer aux propriétaires des parcelles visées en annexe à la délibération, à majorer d'une indemnité qui sera calculée selon le principe de l'indemnité de remploi à savoir :

- 20% pour la fraction de l'indemnité principale inférieure ou égale à 5 000 €,
- 15% pour la fraction comprise entre 5 001 et 15 000 €,
- 10% pour le surplus,

Respectivement 5 % pour les acquisitions auprès des communes.

Adopté

12 Adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à l'Etablissement Public Foncier local d'Alsace

Il est demandé au Conseil d'approuver la demande d'adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à l'EPF d'Alsace :

- Entraînant une modification des statuts de l'EPF d'Alsace,
- nécessitant l'élaboration et la conclusion d'une convention de partenariat.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

13 HABITAT & HUMANISME : Strasbourg (Roberstau) / 26 rue Himmerich - opération d'acquisition- amélioration de 3 logements. Garantie d'emprunt.

Il est demandé au Conseil d'approuver, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements financés au titre de l'Anah, située à Strasbourg (Roberstau) – 26 rue Himmerich, l'octroi de la garantie, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 200 000 € souscrit par Habitat & Humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°76646 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat & Humanisme dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Habitat & Humanisme pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Il est également demandé au Conseil de décider, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements financés au titre de l'Anah, située à Strasbourg (Roberstau) – 26 rue Himmerich, le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2018 ou sur le patrimoine global d'Habitat & Humanisme.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Président, ou son-sa représentant-e, à signer toute convention avec Habitat & Humanisme en exécution de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté

14 Garantie d'emprunt d'un prêt social locatif accession (PSLA) pour une opération réalisée à Breuschwickersheim.

Il est demandé au Conseil de décider l'octroi de la garantie de l'Eurométropole au prêt social location-accession (PSLA) contracté par le promoteur Amelogis auprès du Crédit Coopératif pour la réalisation de 5 logements en financement prêt social location accession (PSLA) au sein de l'opération « les Villas Coquelicots » réalisée à Breuschwickersheim, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du Prêt : 800 000 €

Durée du prêt : 4 ans + 2 ans de phase de mobilisation

Phase de mobilisation : en une ou plusieurs fois sur 24 mois maximum

Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0.80 % (soit ce jour : 0.80 %)

Payement des échéances par trimestre

Phase de locative : sur une durée de 4 ans maximum

Taux d'intérêt : 1,00 %

Payement des échéances par trimestre.

Amortissement du capital : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance.

Remboursement anticipé :

- Obligatoire en cas de vente dûment établie de tout ou partie des logements financés au moyen du présent prêt par suite de la levée d'options par les locataires accédants (l'emprunteur s'engage dans ce cadre à affecter les sommes provenant de cette ou de ces ventes au remboursement anticipé total ou partiel d'une tranche d'amortissement à hauteur de la quote-part du financement affectée aux biens cédés, et ce dans un délai maximum de 35 jours après la signature de l'acte authentique de vente),
- Non prévu dans les autres cas.

Engagements de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Au cas où le promoteur Amelogis - pour quelque motif que ce soit - ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus sur le prêt, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- l'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour ce faire - pendant toute la durée du prêt - à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à intervenir au contrat de prêt social location accession (PSLA) qui sera passé entre le Crédit Coopératif et le promoteur Amelogis, ainsi qu'à signer toute convention ou tout document y afférent.

Adopté

15 Attribution d'une subvention au CAUE pour la création d'un portail internet sur l'Habitat Participatif sur le territoire de l'Eurométropole.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation d'une subvention de 3 000 € au CAUE du Bas-Rhin pour la création d'un portail web sur l'habitat participatif et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat.

Il est également demandé au Conseil de charger le Président ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

16 Soutien financier aux organismes Hlm qui s'engagent dans un projet d'habitat participatif.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe d'un soutien financier des organismes Hlm qui s'engagent dans un projet d'habitat participatif.

Il est également demandé au Conseil de décider des modalités de versement à l'organisme Hlm de cette participation sur présentation des factures de l'AMU à l'achèvement de l'opération, à raison de 50% maximum de son coût global, et avec un plafond de 15 000 euros par projet.

Adopté

17 Délibération rectificative d'une délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 23 mars 2018.

Il est demandé au Conseil de décider de la garantie par l'Eurométropole du prêt social location-accession (PSLA) qui sera contracté par le promoteur Pierres et Territoires de France Alsace (PTFA) auprès du Crédit Coopératif pour la réalisation de 3 logements en financement Prêt Social Location Accession au sein de l'opération Diapason sise rue Saint Gothard à Lingolsheim dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du Prêt : 330.000 €

Durée du prêt : 4 ans + 2ans de phase de mobilisation

Phase de mobilisation : en une ou plusieurs fois sur 24 mois maximum
Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0.90 % soit ce jour : 0.90 %
Paiement des échéances par trimestre

Phase de locative : sur une durée de 4 ans maximum
Taux d'intérêt : 1,11 %
Paiement des échéances par trimestre

Amortissement du capital : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance.

Remboursement anticipé :

- Obligatoire en cas de vente dûment établie de tout ou partie des logements financés

au moyen du présent prêt par suite de la levée d'options par les locataires accédants (l'emprunteur s'engage dans ce cadre à affecter les sommes provenant de cette ou de ces ventes au remboursement anticipé total ou partiel d'une tranche d'amortissement à hauteur de la quote-part du financement affectée aux biens cédés, et ce dans un délai maximum de 35 jours après la signature de l'acte authentique de vente),

- Non prévu dans les autres cas.

Engagements de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Au cas où le promoteur Pierres et Territoires de France Alsace (PTFA) - pour quelque motif que ce soit - ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus sur le prêt, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- l'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour ce faire - pendant toute la durée du prêt - à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à intervenir au contrat de prêt social location accession (PSLA) qui sera passé entre le Crédit Coopératif et le promoteur Pierres et Territoires de France Alsace (PTFA), ainsi qu'à signer toute convention ou tout document y afférent.

Adopté

18 Renouvellement de la convention du fonds Warm Front 67 pour la période 2018-2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver la 4ème convention de partenariat pour la mise en œuvre du fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés, le WARM FRONT 67 sur la période 2018-2020.

Il est également demandé au Conseil de décider du versement d'une participation annuelle plafonnée à 11 000 € (à hauteur d'un montant maximum de 15 % des travaux) au Département du Bas-Rhin pour des travaux d'économie d'énergie relevant du « Warm Front » sur des logements situés dans les limites géographiques d'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg et entrepris par les ménages identifiés dans la convention.

Il est également demandé au Conseil de solliciter l'identification par le Conseil départemental 67 lors de la notification des subventions de la part relevant de l'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat du WARM FRONT 67 pour la période 2018-2020 et tous documents s'y afférents.

Adopté

19 Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de logements locatifs sociaux 2017 - 2022 : Bilan 2017 et perspectives 2018.

.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adoption du bilan 2017 et des perspectives 2018 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs de logements sociaux et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la poursuite de la mise en œuvre de ce document et à signer toutes conventions de mise en œuvre afférente à ce plan.

Adopté

**20 ZAC DES DEUX RIVES :
Modification n°1 du dossier de réalisation de ZAC, modification du programme des équipements publics et avenant n°2 à la concession suite à l'évolution du programme de l'équipement public COOP et du complément de participation de la Ville de Strasbourg**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- La modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC des Deux Rives, à savoir la modification du projet de programme global des constructions, la modification du projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone et la modification des modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnée dans le temps,
- la modification du programme des équipements publics,
- l'avenant n°2 à la concession d'aménagement à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SPL « Deux Rives », ainsi que les annexes modifiées, dont le bilan financier prévisionnel actualisé.

Il est également demandé au Conseil de confirmer, en qualité de concédant, le complément de participation prévisionnelle de la Ville de Strasbourg à la SPL « Deux Rives » à hauteur de 2,61 M€ HT, TVA en sus, en contrepartie de la remise de l'équipement public multi sites à réaliser sur le site de l'ancienne COOP.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la concession d'aménagement, tous actes ou annexes s'y rapportant, à mettre en œuvre l'ensemble des formalités et mesures de publicité suite à la modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC des Deux Rives et à la modification du programme des équipements publics et à signer toute convention financière y afférente.

Adopté

21 Zone commerciale sud : délibération cadre sur le renforcement commercial, l'amélioration de la circulation routière, la prise en compte des modes doux et des transports en commun et l'insertion paysagère.

Il est demandé au Conseil d'approuver les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone commerciale Sud :

- renforcement de l'attractivité de la zone en agissant profondément sur le trafic automobile et en améliorant sa desserte en transports en commun,
- développer une stratégie commerciale aidant à la reconversion et la revalorisation de certains secteurs tout en favorisant l'arrivée de nouvelles enseignes;
- maintenir les zones d'activités et les développer ;
- valoriser les espaces paysagers ;
- créer des espaces publics de qualité favorisant le lien social et les déplacements actifs ;
- améliorer l'insertion de cette urbanisation dans l'environnement et le paysage ;
- le principe de réaménagement des infrastructures de transports.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tous actes de procédure ou conventions nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté

22 Zone Commerciale Sud - Lancement d'une concertation préalable avec le public.

Il est demandé au Conseil de décider, en application des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme :

1. d'engager la procédure de concertation préalable avec le public concernant l'aménagement de la zone commerciale sud, dont les objectifs assignés sont les suivants :

- améliorer l'attractivité de la zone par un renforcement de l'accessibilité pour l'ensemble des modes de déplacement et fluidifier la circulation globale,
- adapter le réseau viaire sur les axes existants,
- renforcer la lisibilité des carrefours (recalibrage et régulation par feux),
- améliorer l'insertion des transports en commun et des modes actifs de déplacement (trottoirs, pistes cyclables) par un nouveau partage de la voirie.

Les travaux envisagés porteront sur les ouvrages principaux suivants :

- modification de la rue du 23 novembre et du carrefour avec la rue Alfred Kastler,
- réaménagement du rond-point d'accès à l'autoroute,
- modification du carrefour d'accès à Décathlon sur la rue du Fort.

2. de définir les modalités de concertation comme suit :

- diffusion d'information par tous les moyens appropriés notamment dans la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace),
- utilisation du site internet de l'Eurométropole,
- organisation au Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, de trois permanences assurées par un représentant de la direction opérationnelle d'une durée de 2 heures chacune réparties durant la période de concertation,
- mise en place d'une exposition accompagnée d'un dossier et d'un registre d'expression du public au Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg.

La période de concertation est prévue du 5 novembre au 7 décembre 2018.

Il est également demandé au Conseil de charger le Président et ou son-sa représentant-e de mettre en œuvre cette concertation selon les modalités précédemment définies et d'autoriser le Président et ou son-sa représentant-e :

- à engager toutes discussions utiles avec les services de l'Etat sur les conditions d'une modification de la sortie 6 de l'autoroute A35 d'accès à la zone commerciale sud,
- à lancer et conduire, au vu des conclusions de la concertation, la procédure de consultation visant à désigner la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux d'aménagement.

Adopté

23 Mise en œuvre du Schéma Directeur des Transports Collectifs - Etape 3.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Transports Collectifs sur l'agglomération Strasbourgeoise et de prendre en compte les enjeux liés aux potentialités de développements à venir (liés à l'étape 3 du Schéma Directeur des Transports Collectifs), à savoir :

- garantir la robustesse du réseau par effet de maillage du nœud central,
- créer une desserte directe Gare / Wacken et Institutions Européennes,
- sécuriser et renforcer la desserte Gare / Université,
- développer le statut de la gare comme pôle d'échange et de diffusion majeur,
- insérer une branche supplémentaire du réseau tramway vers la route de Brumath.

Il est également demandé au Conseil d'approuver, en conséquence, le recueil de données de référence ainsi que l'engagement d'une réflexion sur les enjeux précités en articulation avec le développement du réseau de transports urbain. Ceux-ci devront permettre de proposer des orientations sur les perspectives d'évolution liées au développement et aux modalités d'exploitation du réseau et d'en mesurer les conséquences sur son attractivité.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

24 Prolongement de la ligne G du BHNS de la place de la Gare jusqu'au Parc de l'Etoile-Bouclage Sud : Bilan de la concertation préalable avec le public.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Retiré

25 Stationnement payant sur voirie - principes de l'affectation des recettes issues des forfaits de post-stationnement, reversées par les communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider l'affectation des recettes issues des forfaits de post-stationnement reversées par les communes Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, à l'Eurométropole de Strasbourg :

1/ pour 50 % au Budget annexe transports collectifs (BATC) de l'Eurométropole, afin de financer différentes opérations relevant de l'autorité organisatrice de la mobilité (schéma Bus 2020-Quadrant Nord, mise en accessibilité des arrêts de bus et tram, amélioration de la vitesse bus et restructuration du réseau, etc.),

2/ pour 50 % au Budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, afin de financer les programmes de voirie et de développement du vélo dans l'agglomération.

Il est également demandé au Conseil de prendre acte que les modalités et les conditions du reversement des recettes des forfaits de post-stationnement des Villes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg, seront fixées dans le cadre de conventions à établir entre elles et l'Eurométropole, qui feront l'objet de délibérations ultérieures.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

26 Signature d'un Engagement pour le déploiement de Zones à Faibles Emissions avec l'Etat français.

Il est demandé au Conseil d'être favorable à l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg pour le déploiement de Zones à Faibles Emissions et de prendre acte des conditions de réussite des Zones à Faibles Emissions.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à participer aux travaux de France Urbaine en charge de centraliser et de défendre auprès de l'Etat les conditions de réussite pointées par les collectivités à signer :

- « l'Engagement pour le déploiement de Zones à Faibles Emissions » proposé par l'Etat.
- Tout document relatif à toute démarche ou appel à projet accompagnant la mise en place de zones à faibles émissions.

Adopté

***EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT
MÉTROPOLITAIN***

27 Parc des Expositions : bilan de la concertation préalable.

Il est demandé au Conseil d'approuver le bilan de la concertation préalable, mise en œuvre à partir du 9 août 2018 et organisée en application des dispositions de l'article L 121-15-1 et suivants du Code de l'environnement, sur le projet de nouveau Parc des Expositions, tel que plus amplement exposé au rapport de la délibération et qui sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il est également demandé au Conseil de confirmer que de nouvelles rencontres avec les habitants seront organisées afin d'échanger sur les évolutions du projet de Nouveau Parc des Expositions et coconcevoir les espaces extérieurs, tels le parvis et la promenade le long du canal.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à poursuivre les études et démarches permettant d'aboutir à la réalisation du projet de nouveau Parc des Expositions dans le respect des objectifs et ambitions programmatiques,
- à signer tous marchés et études concourant à sa réalisation dans le cadre des autorisations de programme fixées.

Adopté

28 Taxe de séjour - évolution tarifaire à compter du 1er janvier 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification, à compter du 1^{er} janvier 2019, de la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable aux hébergements touristiques de l'Eurométropole de Strasbourg conformément au tableau suivant :

Catégories d'hébergement	TAXE DE SEJOUR PAR NUITEE (par personne et par nuit)		
	Eurométropole de Strasbourg	Département du Bas-Rhin	TOTAL
Palaces	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,23 €	0,22 €	2,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes.	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,50 €	0,05 €	0,55 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,02€	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air.	4 % du prix de la nuitée par personne plafonné à 2,23 €	+ 10 %	4 % du prix de la nuitée par personne plafonné à 2,23 € + 10 %

Adopté

29 Renouvellement de la représentation de l'Eurométropole de Strasbourg au sein des Conseils de divers établissements universitaires.

Il est demandé au Conseil de procéder à la désignation des représentant-e-s de l'Eurométropole de Strasbourg au sein des Conseils de certaines composantes de l'UNISTRA :

- Faculté des sciences de la vie :
 - titulaire : Nicolas MATT
 - suppléant : Alexandre FELTZ

- Faculté de géographie et d'aménagement :
 - titulaire : Christel KOHLER
 - suppléante : Annick NEFF

Adopté

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES
ENVIRONNEMENTAUX**

30 Désignation des représentants de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de la Commission eau et assainissement et du SDEA de la ville de Schiltigheim.

Il est demandé au Conseil de désigner les représentantes de la ville de Schiltigheim pour siéger au sein des instances suivantes :

- à la Commission eau et assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg et à l'Assemblée générale du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace – Moselle :
 - Danielle DAMBACH,
 - Andrée BUCHMANN,
- au Conseil d'administration du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace – Moselle :
 - Danielle DAMBACH.

Adopté

31 Ajustement de la redevance assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg suite à l'approbation du nouveau contrat de délégation de service public de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Il est demandé au Conseil de modifier les tarifs au 1^{er} octobre 2018 de la redevance assainissement de l'Eurométropole, conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Adopté

32 Rapports annuels 2017 sur :
- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la communication concernant les rapports annuels 2017 :

- sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement,
- sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Les annexes restent consultables auprès de la Direction de l'environnement et des services publics urbains.

Prend acte

33 Adoption et signature des principes de l'IWA (International Water Association) pour une Ville « Eau-Responsable » et de la charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du colloque national « Micropolluants & Innovations ».

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les principes de l'IWA (association internationale sur l'eau) de la Ville « Eau-Responsable »,
- la charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique du Bassin Rhin-Meuse.

Il est également demandé au Conseil :

- d'adopter les principes de la Ville « Eau-Responsable » pour mettre en valeur l'engagement de la collectivité dans les actions menées sur le territoire et de veiller à la poursuite de l'application de ces principes dans les futures actions menées sur le territoire,
- de contribuer aux engagements de la charte pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique du Bassin Rhin-Meuse dans la limite du territoire de l'Eurométropole et de son domaine de compétence.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentante à signer :

- les principes de l'IWA (association internationale sur l'eau) de la Ville « Eau-Responsable »,
- la charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique du Bassin Rhin-Meuse.

Adopté

34 Taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour les communes de moins de 2 000 habitants

Il est demandé au Conseil, pour application au 1^{er} janvier 2019, de fixer à 6 le coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour les communes du territoire dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

Adopté

35 Avenant n°3 de la convention de délégation de service public du réseau de chaleur du Wacken.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'ensemble des dispositions de l'avenant 3 à savoir :

- l'abandon du combustible « rafle de maïs » au profit du « bois-énergie » sur une des chaudières,
- la hausse tarifaire moyenne de 3,3% qui en découle,
- les travaux pour adapter la chaudière concernée afin de la faire fonctionner aux plaquettes forestières, à la charge du délégataire,
- l'adaptation de la formule tarifaire à la nouvelle mixité énergétique renouvelable,
- l'indexation du prix du gaz sur la base du dernier prix du gaz connu.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société ECO2Wacken et tout document y afférent.

Adopté

36 « Lutte contre la pollution de l'air : sensibilisation au bon usage du chauffage au bois et attribution d'une subvention aux particuliers pour le remplacement de leurs appareils de chauffage au bois à foyer fermé datant d'avant 2002 ou à foyer ouvert ».

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet « fonds air bois » de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil de décider de la mise en œuvre du projet et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- A signer la convention financière avec l'ADEME et tous les documents se rapportant au projet, ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des

objectifs de ce programme dans le respect des enveloppes précitées ;

- A lancer un accord-cadre à bons de commande de prestation de services en procédure d'appel d'offres ouvert, relatif au projet fonds air bois, d'une durée d'un an reconductible trois fois et divisé en deux lots comme suit :
 - Lot 1 : instruction des dossiers de demande d'aide :
 - Montant prévisionnel total sur 4 ans : 43 835 €
 - Montant minimum annuel : 2 000 €
 - Montant maximum annuel : 30 000 €
 - Lot 2 : animation du fonds air bois :
 - Montant prévisionnel total sur 4 ans : 75 795 €
 - Montant minimum annuel : 5 000 €
 - Montant maximum annuel : 50 000 €
- A lancer les consultations, à prendre toutes les décisions et à signer les marchés, avenants, conventions et documents y afférents,
- A solliciter les subventions liées à ce projet.

Adopté

***SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...) ET
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS***

37 Eurométropole, "Territoire de mise en œuvre accéléré du logement d'abord". Adoption de la convention d'objectifs avec l'Etat retenant la candidature de l'Eurométropole à l'appel à manifestation d'intérêt national.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer à l'association Habitat et Humanisme une subvention de 35 000 € relative à la coordination du projet et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention afférente à ce soutien à Habitat et Humanisme ainsi que la convention de partenariat entre l'Eurométropole et l'Etat « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord ».

Adopté

38 Evaluation d'impact en santé (EIS) sur le territoire du Port du Rhin : résultats et perspectives, pour un urbanisme favorable à la santé sur l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de prendre acte des recommandations issues de l'EIS du projet d'aménagement du Port du Rhin relevant de la compétence de l'Eurométropole et de décider :

- la mise en place d'un comité de pilotage rassemblant les élus concernés et chargé du suivi de la mise en œuvre,
- la mise en œuvre des recommandations qui lui incombent selon un calendrier décidé en comité de pilotage,
- la révision de la Charte de l'aménagement et de l'habitat durables pour y intégrer les recommandations relatives à l'urbanisme favorable à la santé, en lien avec l'adoption de la feuille de route « Cadre de vie sain et durable ».

Adopté

INTERPELLATIONS

39 Interpellation de Madame Pascale Jurdant-Pfeiffer : « Urbanisme et canicule ».

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

40 Interpellation de Monsieur Antoine SPLET : « Pour une étude de faisabilité étudiant la gratuité des transports en commun au niveau de l'Eurométropole ».

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

MOTIONS

41 Motion : Pour le maintien des lignes Air-France à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

A l'occasion du dernier CE d'Air France, la compagnie a annoncé son intention de fermer la liaison Strasbourg-Lille, qui représente deux fréquences quotidiennes et 27 000 passagers par an. Ce nouveau coup dur infligé par Air France à l'aéroport de Strasbourg doit intervenir au plus tard en avril 2019.

Cette décision brutale a été prise et annoncée sans concertation avec l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et ses partenaires locaux dont les collectivités, et notamment l'Eurométropole.

Les derniers échanges officiels intervenus entre les dirigeants de Hop Air France et les représentants des collectivités s'étaient, au contraire, conclus sur une perspective de développement de l'activité d'Air France au départ de Strasbourg-Entzheim.

En effet, confrontée à une problématique de coûts de production élevés au départ et à l'arrivée de Strasbourg, Air France avait, à la demande des collectivités, approfondi les discussions avec la direction de l'aéroport pour engager leur diminution. Force est de constater que toutes les propositions réalisées par l'aéroport de Strasbourg-Entzheim n'ont pas été examinées par Air France, qui n'a même pas pris la peine d'y répondre.

L'aéroport de Strasbourg est déjà fortement impacté par les baisses successives d'activité Air France et ce malgré les efforts très importants consentis par les collectivités, la CCI et l'aéroport (baisse de taxe et réduction de coûts aéroportuaires). Aujourd'hui, l'activité d'Air France à Strasbourg-Entzheim atteint un seuil critique qui risque de faire sortir la compagnie du marché strasbourgeois.

La collectivité tient par ailleurs à souligner que les liaisons TGV avec l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ne permettent plus une desserte optimale du hub parisien et un service à la hauteur des attentes de la clientèle, ce qui met à mal l'accessibilité internationale de la capitale européenne.

L'Eurométropole tient enfin à rappeler qu'elle porte, en lien avec les autres collectivités et actionnaires de la société aéroportuaires et la Ville de Strasbourg, une démarche auprès du gouvernement visant à réduire l'écart de fiscalité aéroportuaire entre Strasbourg-Entzheim et ses concurrents suisses et allemands. Cette démarche ne peut être ignorée par une compagnie comme Air France.

Réunis en conseil de l'Eurométropole le vendredi 28 septembre 2018, les élus eurométropolitains tiennent à réaffirmer :

- Leur soutien plein et entier à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, équipement indispensable au développement économique et touristique, et à la vitalité de nos territoires, et aux démarches engagés par les collectivités et la CCI auprès du gouvernement pour rétablir sa compétitivité ;
- Leur demande solennelle à la compagnie Hop Air France de renoncer à la fermeture de la liaison Strasbourg-Lille et d'engager un véritable dialogue avec l'aéroport comme avec ses actionnaires sur le développement de l'activité d'Air France à Strasbourg-Entzheim, et notamment la réouverture d'une liaison efficace entre Strasbourg et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Adopté

42. Motion : "Consolider le statut de métropole à vocation européenne de Strasbourg".

Strasbourg a toujours été à la pointe en matière d'affirmation de son attractivité européenne et d'expérimentation institutionnelle locale : une des quatre communautés urbaines créées en 1966, la première administration fusionnée en 1972, une des premières métropoles créées par la loi MAPTAM en 2014. Ainsi la France comptait 12 métropoles d'envergure européenne au 1^{er} janvier 2015 : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Grenoble, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Des discussions ont lieu actuellement sur l'avenir des métropoles de Bordeaux, Lille, Nantes, Nice et Toulouse en vue de créer des métropoles à vocation européenne. Strasbourg est pour l'instant absente de ces débats.

Consolider le statut de métropole à vocation européenne de Strasbourg, c'est d'abord réaffirmer la vocation européenne de Strasbourg, son statut de siège d'institutions internationales majeures, et c'est aussi reconnaître ses spécificités historiques, démographiques, géographiques et urbaines réelles : avec l'agglomération de Kehl, désormais intégrée dans le réseau du tramway strasbourgeois, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg constituent une agglomération de fait de 550 000 habitants.

Nous n'imaginons pas que Strasbourg, capitale européenne, puisse être exclue d'un statut qui corresponde à son envergure européenne.

C'est pourquoi le conseil de l'Eurométropole demande à l'unanimité d'intégrer Strasbourg dans un dispositif spécifique pour conforter sa dimension européenne.

Nous connaissons l'attachement du Président de la République comme celui du Premier Ministre à Strasbourg, capitale européenne et comptons sur leur engagement pour réaffirmer sans cesse la place de Strasbourg au rang des métropoles à vocation européenne.

Adopté

LE PRESIDENT,

ORIGINAL SIGNE

ROBERT HERRMANN

Annexes au compte-rendu sommaire :

- les interpellations et leur réponse,
- le détail des votes électroniques.

ANNEXE

au compte-rendu sommaire
du Conseil de l'Eurométropole
du vendredi 28 septembre 2018

INTERPELLATIONS ET REPONSES

Service des Assemblées
Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

INTERPELLATIONS

39 Interpellation de Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER : « Urbanisme et canicule ».

Mme Jurdant-Peiffer :

M. le Président, il s'agit de canicule et d'urbanisme. Avec l'automne et le retour de la fraîcheur, gardons-nous d'oublier que nous nous acheminons vers des étés de plus en plus caniculaires. L'été dernier notre agglomération fut un monceau d'îlots de chaleur implacable. Il devient urgent d'adapter la ville au changement climatique par un urbanisme différent qui consiste à ralentir l'hyperurbanisation au profit des espaces arborés, à revoir les couleurs et la ventilation de la cité.

Il faut s'adapter, comme l'ont fait d'autres, telles Los Angeles ou plus près de nous Lyon et Stuttgart. Il faut planter davantage et surtout arrêter de toucher aux espaces verts quand ils existent autour des constructions. Et quand on construit, attention aux extérieurs.

Dans certaines cités d'habitat social de construction récente, dans le quartier de la Meinau à Strasbourg, par exemple, autour d'immeubles neufs plutôt réussis, sévissent de pures jungles de béton et de goudron sans le moindre arbre, ni la moindre herbe. Les enfants y jouent en pleine fournaise quand l'été est torride. Les personnes âgées n'osent plus faire un pas dehors, de peur de défaillir.

Certes il faut des parkings avec marquages et délimitations au sol mais il existe des revêtements de parkings végétalisés (cela n'a rien d'extravagant) on pourrait l'envisager également autour des hypermarchés par exemple.

Un arbre équivaut à cinq climatiseurs. A l'ombre d'un arbre on gagne près de dix degrés de température ressentie. Les préserver le plus possible, car tous les arbres ne sont pas égaux entre eux. Un arbre de plus de soixante-dix ans capte bien plus de CO² que trois arbres de cinq ans.

Au niveau national, 10 % d'espaces verts en plus dans les zones fortement urbanisées feraient économiser 56 M€ par an à l'assurance maladie grâce à la réduction de l'asthme et de l'hypertension et contribuerait à la diminution de la mortalité en période de canicule.

Il faut du vert mais aussi du blanc ! Les couleurs sombres, en particulier le noir absorbent et retiennent la chaleur à la différence du blanc qui lui réfléchit et renvoie les rayons calorifères.

A Los Angeles certains trottoirs et rues sont recouverts d'un revêtement spécifique

blanc qui renvoie les rayons du soleil alors que le bitume noir en attire 80 à 95 %. Une baisse d'environ sept degrés au sol a été observée. Ce dispositif permet aussi de réduire la consommation énergétique en climatiseurs et ventilateurs des foyers environnants. La ville de Lyon se lance également dans la mise en place de bitume clair.

Nous avons à ma connaissance à Strasbourg Sud, une entreprise très connue qui possède le savoir-faire en matière de revêtement réfléchissant.

L'agencement des immeubles de grande hauteur doit lui aussi être repensé en fonction des effets « bulles de chaleur » dans les espaces qui les séparent. A Stuttgart il faut une autorisation de la Ville avant toute construction d'immeuble afin que la disposition et l'orientation évitent la formation de « canyons de chaleur ».

Cessons de recouvrir la ville de béton de façon irréfléchie.

Le PLUI que nous avons adopté en 2016 porte près de 1700 hectares de projets en constructions de logements et de zones d'activités : il est maintenant crucial de garder en tête, dans la réalisation de cet ambitieux programme, les problèmes posés par nos méthodes traditionnelles de construction et d'urbanisme.

Je vous remercie.

REPONSE :

M. le Président :

Merci pour votre question. Elle est cruellement d'actualité et d'une réelle importance, notamment au regard des changements climatiques qui se font déjà ressentir en Europe et en France.

Aujourd'hui, la Grèce, la Crète, la Turquie risquent d'être touchées par un ouragan d'une intensité évidente. C'est un des éléments que pointait en 2015 le rapport sur «le climat de la France au XXIe siècle», rédigé par des chercheurs de Météo France. Les conclusions de ce rapport sont : une intensification prévisible des ouragans, des événements pluvieux plus extrêmes et une hausse des températures. Je précise que le climatologue Jean Jouzel, qui sera présent le mercredi soir du 3 octobre prochain à Strasbourg a participé à ce rapport.

Une enquête toute récente vient d'ailleurs d'être publiée sur l'évolution des températures depuis 1900 et cela dans 520 villes européennes, en analysant plus de 100 millions de données. Qu'en dit-il ? En France, c'est Avignon qui a le record de la hausse la plus forte : + 1,2° C. Mais ce n'est pas mieux à Lyon ou Valence (+ 1,1 °C), ou encore à Paris, Marseille, Dijon et Strasbourg où l'on est à + 1 °C, avec un climat chaud et sec et continental, vous le savez, dans la plaine rhénane.

Si vous avez participé à la Conférence grand public intitulée « Strasbourg, +4 °C ça donne quoi ? » organisée dans le cadre de la construction du Plan Climat 2030, vous

avez certainement pris connaissance des estimations de Météo France +4 °C à Strasbourg, Météo France nous dit oui c'est probable mais que cela ne veut pas dire un réchauffement doux où il ferait un peu plus chaud tout le temps mais réellement des vagues de chaleur de 2 à 3 semaines à 45 °C ou 50 °C. C'est ce que signifiera sûrement le changement climatique ici chez nous, en plus d'événements pluvieux plus forts et intenses.

Alors oui, merci pour votre question car les évolutions doivent nous faire prendre conscience que nous devons nous adapter de manière radicale à ces changements qui sont eux-mêmes radicaux.

Nous savons que la présence de végétation et d'eau aident à maintenir des températures acceptables en ville et rafraichissent l'air ambiant alors que des revêtements minéraux foncés stockent et retransmettent la chaleur du soleil. Même si le patrimoine végétalisé est abondant, on compte comme vous le savez plus de 80 000 arbres gérés sur l'Eurométropole en plus des parcs et réserves naturelles, ce qui a valu à Strasbourg le titre de capitale de la biodiversité en 2014 et de troisième ville verte de France en 2017. Néanmoins, il faut le densifier, le renforcer, car nous sentons bien aujourd'hui, que cela n'est pas suffisant.

Sur la question que vous posez, nous ne partons certes pas de rien. Nous avons commencé à intégrer cette question par diverses actions que je veux très rapidement évoquer. Aux cartographies de l'ADEUS sur les îlots de chaleur, je rappelle que celles-ci sont sorties en 2013, elles ont été partagées et utilisées. Même si ces cartes ne représentent pas les températures ressenties, il faut saluer la qualité pédagogique de ce travail et sa contribution à une prise de conscience collective. Je rappelle que c'était une utilisation des données de la NASA qui avait été opérée par l'ADEUS et qui avait peut-être pour une des premières fois, informé réellement sur cette situation des îlots de chaleur.

La charte « tous unis pour plus de biodiversité » qui a l'objectif de densifier les trames vertes, cette charte est signée par 80 structures à ce jour. Si chaque élu du conseil parrainait une structure nous pourrions doubler alors les initiatives ! Peut-on lancer ce défi au sein de notre assemblée ? C'est une question à laquelle nous pouvons répondre ensemble.

A l'échelle de la ville, des opérations d'aménagement le Plan Local d'Urbanisme (PLU) intègrent l'environnement dans le projet de territoire comme un élément à part entière, au même titre que l'économie, l'habitat ou les déplacements, via une OAP dédiée en plus de la priorité donnée au développement au sein de l'enveloppe urbaine existante. A ce propos plus de 800 ha de zones d'urbanisation futures ont été reclassés en zone agricole ou naturelle. Pour votre info, à ce jour la moitié du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est classée en zone naturelle ou agricole inconstructible.

Aussi, au niveau du stationnement, le nombre de places de stationnement créées lors d'un nouvel aménagement est limité dans les secteurs bien desservis par le tram. Il est de plus exigé de planter un arbre pour quatre places de stationnement. Les revêtements perméables et végétalisés sont également demandés dorénavant aux aménageurs.

Malgré toutes ces initiatives, cela ne veut pas dire que nous sommes allés au maximum de ce que nous pouvons faire et nous ne pouvons pas nous en contenter. Nous allons chercher beaucoup plus loin dans les aménagements de notre territoire et je porte, pour ce qui me concerne, beaucoup d'espoir dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Air-Climat-Energie qui, vous le savez, est en cours et qui complétera l'OAP Trames vertes et bleues qui n'était pas obligatoire mais que nous avons choisi d'intégrer dans nos travaux à la métropole.

J'aimerais aussi insister sur l'initiative, tout à fait intéressante, menée par la CCI et Météo France, à travers un programme Clim'ability pour accompagner les entreprises, s'adapter au changement climatique. Ces démarches gagneraient certainement à être généralisées. Vous l'aurez compris, l'ouvrage est sur le métier, et cet enjeu constitue un point central du nouveau Plan Climat 2030 qui est en cours de construction.

Je vous invite tous et toutes à prendre la mesure de cette situation, le 3 octobre prochain à l'ENA lors de l'évènement dédié à ces aspects.

Je vous remercie de votre attention.

S'ensuit un échange.

40 Interpellation de M. Antoine SPLET : « Pour une étude de faisabilité étudiant la gratuité des transports en commun au niveau de l'Eurométropole ».

Merci Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

La récente actualité m'oblige à interpeller l'exécutif métropolitain sur les transports en commun et plus particulièrement sur la gratuité d'usage de ce service public essentiel.

Trois faits d'actualité m'obligent à remettre cette question politique sur le devant de la scène.

Le premier fait concerne l'urgence climatique.

L'été que nous venons de traverser a été l'un des plus chauds de la décennie. Qui dit « canicule » dit souvent « pic de pollution ».

Ainsi, à plusieurs reprises, pour réduire la pollution, vous avez déclenché le « plan canicule ».

Sur l'aspect transports publics, ce plan me semble insuffisant avec comme seule réponse un ticket illimité à 1€70 pour la journée. C'est un sparadrap sur une jambe de bois.

Il conviendrait d'avoir à *minima* une gratuité ponctuelle lors de ces pics de pollution qui

seront hélas amenés à se répéter.

Le second fait concerne le Grand Contournement Ouest et son actualité.

Sans entrer dans le débat, et vous connaissez ma position, pour une remise à plat totale du projet, il y a de plus en plus de voix qui s'élèvent, pour soutenir un développement massif de l'offre de transports publics, comme alternative à ce projet écrit à l'encre de la CCI et de Vinci.

Je ne peux que souscrire à cette aspiration, et parmi les propositions qui montent, il y a celle de la gratuité.

Le 3^e fait est l'événement qu'ont constitué les premières Rencontres nationales des transports en commun gratuits de Dunkerque qui se sont tenues les 3 et 4 septembre derniers.

Je regrette, à ma connaissance, que l'Eurométropole n'y ait été représentée, au moins pour prendre la mesure des dynamiques en cours et étudier sérieusement la possibilité d'une telle innovation sociale et écologique.

Aujourd'hui en France, et dans l'Eurométropole, le débat a changé de nature.

Même le président de la CTS lui-même est obligé de se positionner sur ce débat en se prononçant favorablement concernant une gratuité partielle lors des pics de pollution.

Lors du Conseil communautaire du 20 avril dernier, j'avais émis l'idée de réfléchir à la gratuité des transports en commun.

La réponse de l'exécutif a été cinglante.

La « *gratuité des transports en commun coûte 52 millions d'euros soit 52 points de fiscalité en plus* » dixit Monsieur Ries, Vice-Président au transport à l'Eurométropole.

Une réponse un brin moqueur.

Tandis que pour Monsieur le Président, la gratuité, c'est je cite : « *mettre à terre les transports en commun* ».

Cette réponse n'est, à minima, pas allée au bout des enjeux.

Les transports en commun gratuits sont un outil essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique et une des réponses possible à la pollution qui cause 48 000 décès par an.

La gratuité totale, adossée à des mesures ambitieuses comme le RER métropolitain, permettrait de favoriser un report massif de la voiture vers les transports en commun.

La gratuité des transports en commun est aussi un outil d'émancipation sociale.

Chacune, chacun, se trouve à égalité dans un espace où les rapports marchands sont abolis, où l'égalité d'accès à la ville est garantie par la gratuité des transports en commun, de même que la gratuité, vous le savez, rend du pouvoir d'achat aux usagers et à leurs familles, qui subissent l'austérité gouvernementale.

L'exécutif y voit un coût. Le président de la CTS, que des inconvénients. Moi, j'y vois un investissement pour l'avenir.

Alors ma question est simple : quelle est la position de l'exécutif métropolitain concernant la mise en route d'une étude de faisabilité concernant la gratuité des transports en commun ? Êtes-vous « pour » ou « contre » une telle étude ?

Si on s'inspire de ce qui se passe à Clermont-Ferrand, elle coûterait environ 50 000 €. Je pense que c'est une somme dérisoire face aux enjeux présentés précédemment. Cette étude de faisabilité nous permettrait d'être fixés : est-ce possible ou pas dans notre agglomération ?

Elle répondrait à 4 questions de fond pour instruire le débat sans caricature.

La 1^{ère} : la gratuité dans l'Eurométropole se heurterait-elle à un problème de taille de notre agglomération ?

La 2^{ème}, la plus importante, j'en conviens : Quel coût financier pour la collectivité ? Oui, c'est vrai, il faudra combler les 52 millions d'euros manquants.

Tout en sachant que la gratuité entraîne des diminutions de dépenses au niveau de la billetterie, des postes de contrôle qu'il faudra redéployer ailleurs...

Tout en sachant que la gratuité des transports en commun entraîne des gains financiers supplémentaires pour notre collectivité puisque la gratuité dynamise les centres villes et les commerces, et le tourisme.

On serait, à mon avis, bien loin des 52 millions d'euros.

La 3^{ème} question fondamentale : Est-ce que la gratuité favorise ou pas l'usage des transports en commun ?

A Châteauroux, métropole gérée par la droite, de taille moyenne avec 75 000 habitants, la fréquentation a atteint désormais 57 voyages/an/habitant alors que la moyenne française pour les agglomérations de même taille, elle est de l'ordre de seulement 35 voyages par an par habitant.

Enfin, la 4^{ème} question : Y-a-t-il un lien entre la gratuité des transports en commun et la baisse du trafic routier ?

Au sein de l'intercommunalité du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la fréquentation des transports en commun a augmenté de 170 %, avec, en même temps, et c'est important de le noter, une baisse de 10 % du trafic routier....

Monsieur le Président, cher-es collègues,
maintenant les enjeux sont posés.

Nous avons la possibilité d'être une métropole pionnière au vu de notre taille en rendant réel ce slogan : « liberté, égalité, gratuité ».

Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Président.

REPONSE :

M. Le Président :

Monsieur le Conseiller,

Je précise que le texte devait être porté par Roland Ries et que je m'y substitue. Il a été obligé de s'absenter. Je dis ça pour dire qu'on était d'accord sur le texte, vous avez bien compris.

L'Eurométropole de Strasbourg peut s'enorgueillir d'une politique des mobilités reconnue tant au niveau national qu'international. Cette politique s'appuie sur un soutien sans faille au développement des transports en commun et une politique d'aménagement volontariste pour favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture.

Si l'expérience de mise en place de la gratuité tentée par Dunkerque et quelques autres villes, avant, est intéressante, elle ne s'inscrit pas dans le même contexte. En effet, le réseau de transport de l'Eurométropole ne souffre en rien d'un manque d'attractivité. Nous devons même en heure de pointe gérer une saturation du réseau de tramway ce qui me permet de vous dire aussi que nous avons à Dunkerque, un collaborateur, Monsieur JANSEM, à qui j'avais demandé, les études n'étant pas disponibles, de suivre les travaux.

Il nous serait donc difficile de faire face à l'augmentation de fréquentation de 10 à 15% qui semble se produire quand la gratuité est mise en place sans procéder auparavant à des augmentations d'offre au moins équivalentes et dont le coût de fonctionnement est estimé, aujourd'hui, par les services, à environ 18 millions d'euros.

La part modale des transports en commun à Strasbourg est en augmentation et reste, avec 13% actuellement, bien plus importante que dans les autres métropoles françaises. En comparaison, la part modale des transports en commun à Dunkerque, (vous y étiez ? Non ?) n'est que de 4,9%.

La CTS bénéficie par ailleurs de l'un des meilleurs taux de couverture des dépenses d'exploitation du réseau par les recettes puisqu'elle atteint 47% ce qui en fait le 3^{ème} réseau le plus performant après le métro parisien et le réseau lyonnais, dans un contexte où la moyenne en France est de 17 % de taux de couverture des coûts d'exploitation par les recettes. Ainsi, les conséquences financières de l'instauration de la gratuité à Strasbourg ne seraient en rien comparables à celles prévalant à Dunkerque puisque la perte de recettes serait de 55 millions d'euros annuels contre 10 millions à Dunkerque. L'économie de coûts de distribution et de contrôle ne serait par ailleurs que de 6 millions d'euros. Il en va de même si nous nous comparons à Clermont-Ferrand où les recettes ne sont que 14,6 millions d'euros par an. Et j'attends de voir la décision définitive de Clermont-Ferrand, qui n'est pas arrêtée. Ils ont fait un colloque sur la gratuité. Ils n'ont pas arrêté la décision.

J'ajoute qu'une part significative de ces recettes est issue des titres de transports achetés par les nombreux touristes et la clientèle d'affaire qui séjournent dans notre ville, ce qui réduit d'autant la part financée par nos concitoyens via les impôts locaux.

Nous avons donc fait le choix de consacrer ce budget à la poursuite du plan ambitieux de développement de notre réseau que nous avons adopté dans le PLUi et qui représente un investissement d'ores et déjà programmé de 43,5 millions d'euros pour le prochain mandat (2^{ème} phase tram Koenigshoffen, prolongement ligne G) et un total de 215 millions d'euros d'ici 2030. Le fait que nous disposions de l'un des réseaux de tramway les plus anciens et les plus maillés implique également que nous consacrons 345 millions d'investissement dans les 15 ans à venir pour le renouvellement des matériels roulants tram et bus, des voies, ... et ainsi conforter son attractivité. Les 55 millions de recettes annuelles sont donc indispensables à la soutenabilité financière de ces investissements.

Vous avancez également l'idée que la gratuité constituerait un outil intéressant pour redonner du pouvoir d'achat aux familles et pour permettre aux plus fragiles d'accéder au réseau. Or, les différentes enquêtes d'opinion montrent que la question des tarifs est loin d'être discriminante dans le choix d'utiliser les transports collectifs. Ce choix est principalement lié à la qualité et la fiabilité de l'offre mise en place aujourd'hui. L'expérience que nous avons faite lorsque nous avons décidé en 2010 de supprimer les tarifs gratuits pour certains publics et de les remplacer par une tarification sociale basée sur le quotient familial confirme, au demeurant, cette analyse. Cette tarification, qui permet pour les foyers les plus démunis de ne payer leur abonnement que 4€/mois, ce qui est symbolique, a permis une augmentation de 20% des abonnements sociaux soit 29 000 abonnements supplémentaires.

Notre choix en faveur d'une offre de qualité, notre ambition d'une desserte plus équilibrée de notre territoire en développant dans les prochaines années un réseau express métropolitain avec la Région Grand Est répondent donc bien à notre préoccupation partagée de rester une collectivité de référence en matière de développement de mobilités respectueuses de notre cadre de vie.

Mais étant donné les interrogations et étant donné l'ensemble des débats qui courent dans cette ville et dans cette métropole, sur cette actualité autour de la gratuité des transports urbains, tout ce que cela suscite, je vous propose, en accord avec le Président, d'organiser, non pas une étude payée à grand frais à une boîte privée, mais de mettre en place un groupe technique, qui regroupera nos services, les élus intéressés, qui pourra documenter ce questionnement, éventuellement interpeller l'un ou l'autre expert pour nourrir un peu plus cette réflexion et permettra, je le pense en tout cas de clarifier, sans laisser aucune zone d'ombre, cette question de la gratuité. On ne peut pas laisser penser qu'il y aurait là, simplement un choix de posture, mais que c'est bien adossé à un certain nombre de réalités. Je ne souhaite pas que l'on puisse avoir l'idée ou l'hypothèse que nous n'aurions pas été au bout de ce débat.

Voilà ce que je voulais vous dire.

S'ensuit un échange.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du vendredi 28 septembre 2018

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

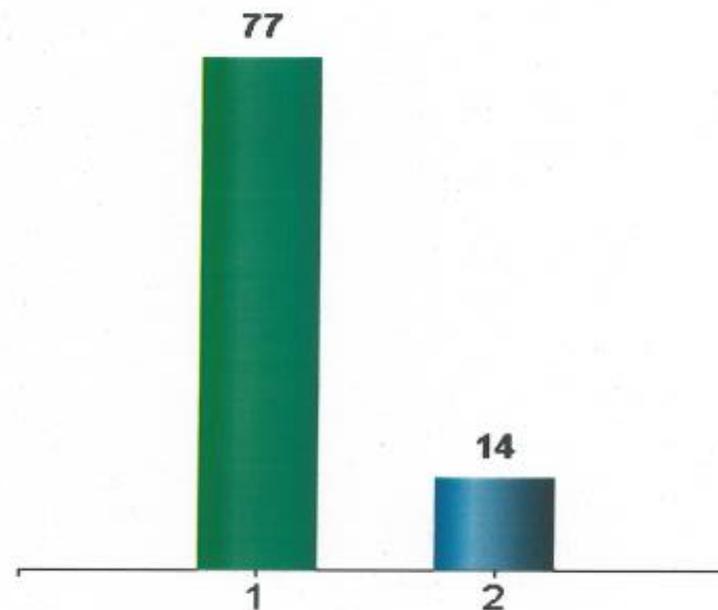
Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Point n° 1 – Election d'un membre du Bureau Vote secret - 1^{er} tour de scrutin

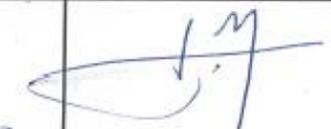
1. M. WERLEN

2. BLANC



Résultats :	
- M. WERLEN	77
- Blanc :	14
Majorité absolue :	39
Nombre de votants :	91

Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg
du 28 septembre 2018

Les assesseurs-es	Le/la secrétaire	Le Président
 		

Cession des réseaux câblés de l'Eurométropole de Strasbourg

Vente et transfert de propriété au profit de l'opérateur SFR. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel.

Pour

78

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LEOPOLD-Michel, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

1

SPLET-Antoine

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°5

Convention d'utilisation des ouvrages de génie civil du réseau de la société SFR FIBRE SAS.

Pour

74

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

1

SPLET-Antoine

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°7

Bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du dossier de règlement local de publicité intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg et arrêt de ce dossier.

Pour

85

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOUBéatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg :
ouverture à l'urbanisation de zones au titre de l'article L.153-38 du Code de l'Urbanisme.

Pour

77

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

8

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à l'Etablissement Public Foncier local d'Alsace.

Pour

82

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

5

KELLER-Fabienne, SPLET-Antoine, SCHALL-Antoine, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°19
Le Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID)
de logements locatifs sociaux 2017 - 2022 : Bilan 2017 et perspectives 2018.

Pour

78

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

4

DREYFUS-Henri, MEYER-Paul, RAFIK-ELMRINI-Nawel, VATON-Laurence

Abstention

10

FELTZ-Alexandre, GERNET-Jean-Baptiste, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, LOOS-François, MATT-Nicolas, REICHHART-Ada, SCHALL-Antoine, SCHULTZ-Eric, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°19
Le Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID)
de logements locatifs sociaux 2017 - 2022 : Bilan 2017 et perspectives 2018.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 78

Contre : 4

Abstention : 10

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

Mmes RAFIK ELMRINI, VATON ainsi que MM DREYFUS et MEYER ont voté par erreur CONTRE alors qu'ils-elles souhaitaient voter ABSTENTION.

Zone commerciale sud : délibération cadre sur le renforcement commercial,

l'amélioration de la circulation routière, la prise en compte des modes doux et des transports en commun et l'insertion paysagère.

Pour

55

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BALL-Christian, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JUNG-Martine, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

18

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, CALDEROLI-LOTZ-Martine, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, FELTZ-Alexandre, GERNET-Jean-Baptiste, IMBS-Pia, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, HENRY-Martin, MEYER-Paul, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, VETTER-Jean-Philippe

Abstention

17

BERNHARDT-Michel, BUFFET-Françoise, DAMBACH-Danielle, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KLUMPP-Théo, KOHLER-Christel, LOOS-François, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SCHALL-Antoine, TARALL-Bornia, VATON-Laurence

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°21

Zone commerciale sud : délibération cadre sur le renforcement commercial,
l'amélioration de la circulation routière, la prise en compte des modes doux et des transports en commun
et l'insertion paysagère.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 55

Contre : 18

Abstention : 17

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

Mme DREYSSE a voté par erreur ABSTENTION alors qu'elle souhaitait voter CONTRE, ainsi que pour la procuration de M. JUND.

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°23
Mise en œuvre du Schéma Directeur des Transports Collectifs - Etape 3.

Pour

79

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HUMANN-Jean, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

13

BERNHARDT-Michel, BALL-Christian, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DEPYL-Patrick, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, PHILIPPS-Thibaud, POINSIGNON-Annick, TARALL-Bornia, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe

Stationnement payant sur voirie - principes de l'affectation des recettes issues

des forfaits de post-stationnement, reversées par les communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

84

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, VATON-Laurence, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

2

BALL-Christian, PHILIPPS-Thibaud

Abstention

3

KELLER-Fabienne, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°26

Signature d'un Engagement pour le déploiement de Zones à Faibles Emissions avec l'Etat français.

Pour

80

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOOU-Béatrice, BUR-Yves, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine

Contre

1

SPLET-Antoine

Abstention

0

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°27

Parc des Expositions : bilan de la concertation préalable.

Pour

80

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine

Contre

0

Abstention

4

KELLER-Fabienne, MAURER-Jean-Philippe, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°28

Taxe de séjour - évolution tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour

77

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°41

Motion : Pour le maintien des lignes Air France à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

Pour

51

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, DEPYL-Patrick, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROBERT-Jean-Emmanuel, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine

Contre

6

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, MACIEJEWSKI-Patrick, SCHAETZEL-Françoise

Abstention

1

SPLET-Antoine

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n°41
Motion : Pour le maintien des lignes Air France à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 51

Contre : 6

Abstention : 1

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

Mme DREYSSE a voté par erreur POUR alors qu'elle souhaitait voter CONTRE, ainsi que pour la procuration de M. JUND.

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 28 SEPTEMBRE 2018 - Point n° 42

Motion : "Consolider le statut de métropole à vocation européenne de Strasbourg".

Pour

33

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, BUCHMANN-Andrée, DREYSSE-Marie-Dominique, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, LENTZ-KIEHL-Brigitte, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, MACIEJEWSKI-Patrick, RICHARDOT-Anne-Pernelle, SAUNIER-Alain, SCHAETZEL-Françoise, SCHMIDT-Michaël, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie

Contre

7

BERNHARDT-Michel, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DEPYL-Patrick, IMBS-Pia, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, POINSIGNON-Annick

Abstention

3

LOBSTEIN-André, SPLET-Antoine, SCHAAL-René